

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault Arrondissement de Béziers

N°002180

OBJET:

Travaux de réhabilitation du réservoir de Montmorency sur la commune de Pézenas pour un montant HT de 1 039 808 €: attribution du marché de travaux au Groupement **BUESA-STRAS-EUROJOINT**

Réf.: CB/ED (commande publique) Rubrique dématérialisée : 1.1.1 Délibérations, décisions et arrêtés relatifs aux marchés publics et aux accords-cadres ainsi qu'à leurs avenants Pièce annexe : marché de travaux

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président :

VU l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées :

VU la délibération N°3280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, autorisant monsieur le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres inférieurs à 500 000 euros HT pour les fournitures et services et 1 000 000 euros HT pour les travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au Budget;

VU le rapport d'analyse des offres :

VU la commission informelle en date du 24 décembre 2021 :

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ces compétences en matière d'eau et d'assainissement, la CAHM souhaite réaliser des travaux de réhabilitation du réservoir d'eau potable de Montmorency sur la commune de Pézenas ;

CONSIDÉRANT qu'une procédure sous forme de procédure adaptée a été lancée ;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de celle-ci, trois offres ont été recues ;

CONSIDÉRANT que l'offre la mieux-disant au regard des critères de la valeur technique, du prix ainsi que celui de la performance environnementale a été choisie.

DÉCIDE

Article 1: D'attribuer le marché de travaux relatif à la réhabilitation du réservoir de Montmorency sur la commune de Pézenas au mandataire du groupement BUESA - STRAS - EUROJOINT domiciliée 6 rue René Gomez à Béziers (34 500) pour un montant total de 1 039 808 euros HT décomposé comme suit :

Montant offre de base : 902 733 € HT

Montant PSE 1:85 795 € HT Montant PSE 2:51 280 € HT

- Article 2 : De prélever les dépenses sur le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.
- Article 3: Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 27 décembre 2021

Le Président. Gilles D'ETTORE

Président certifie sous responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

#signature#

RECU EN PREFECTURE

Le 28 décembre 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20211222-C002180I0-AR